



PREFET DE L'EURE

Secrétariat Général

DIRECTION DE LA RÉGLEMENTATION
ET DES LIBERTÉS PUBLIQUES
BUREAU DE LA RÉGLEMENTATION, DES ÉLECTIONS,
DU COMMERCE ET DE L'UTILITÉ PUBLIQUE

section utilité publique

Evreux, le 29 avril 2015

Installations Classées pour la Protection de l'Environnement

AVIS

Société ADS NORMANDIE

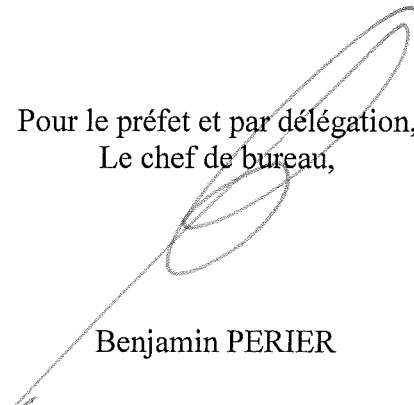
à Guichainville et le Vieil Evreux

Par arrêté préfectoral n°D1-B1-15-371 du 28 avril 2015, le préfet de l'Eure a modifié l'arrêté préfectoral du 25 mars 2014 autorisant la société ADS NORMANDIE à exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement sur les communes de Guichainville et du Vieil-Evreux.

L'arrêté préfectoral fixe les mesures jugées nécessaires à la prévention des risques susceptibles d'être occasionnés par l'exploitant.

Une copie dudit arrêté est déposée dans les mairies de Guichainville et du Vieil-Evreux ainsi qu'à la Préfecture de l'Eure - direction de la réglementation et des libertés publiques - bureau de la réglementation, des élections, du commerce et de l'utilité publique, à la disposition de toute personne intéressée.

Pour le préfet et par délégation,
Le chef de bureau,


Benjamin PERIER